



# 21 NOVEMBRE 2025

## Avant-midi de formation organisée dans le cadre de l'AGA de l'AMOM

**8 h à 8 h 30 :** Accueil et inscription

**8 h 30 à 10 h :** **Les maladies infectieuses en émergence ou en recrudescence**  
D<sup>r</sup> Karl Weiss, microbiologiste et infectiologue à l'Hôpital général juif de Montréal

Au terme de cette conférence, le participant sera en mesure de :

1. Reconnaître leur tableau clinique;
2. Sélectionner les tests diagnostics recommandés;
3. Évaluer la nécessité de référer en spécialité.

**10 h à 10 h 30 :** Pause-café

**10 h 30 à 12 h :** **Le dépistage et le traitement du cancer du sein 2025**  
D<sup>re</sup> Mai-Kim Gervais, chirurgienne-oncologue

Lors de cette conférence, le participant sera en mesure de :

1. Sélectionner le bon test radiologique de dépistage et la fréquence de dépistage selon l'évaluation du risque chez la femme et les outils disponibles pour établir ce risque;
2. Répondre aux questions fréquentes par rapport au dépistage (dépistage des personnes transgenre, dépistage selon densité mammaire, test radiologique post-mastectomie, suivi des fibroadénomes);
3. Évaluer la nécessité de référence en génétique selon l'historique familial et personnel;
4. Discuter des différentes thérapies maintenant offertes selon les marqueurs disponibles.

### Hôtel

#### Bonaventure

##### Salle Montréal 4

900 Rue De la Gauchetière O,  
Montréal, QC H5A 1E4  
De 8 h 00 à 12 h 00  
Un lunch sera offert

### Conférence

Les maladies infectieuses  
en émergence ou en  
recrudescence

D<sup>r</sup> Karl Weiss

### Conférence

Le dépistage et le  
traitement du cancer du  
sein 2025

D<sup>re</sup> Mai-Kim Gervais

### Modératrice

D<sup>re</sup> Isabelle Paradis

### Inscription

Date limite :  
le 13 novembre 2025

Si vous avez des questions,  
n'hésitez pas à communiquer  
avec  
nous à [info@amom.net](mailto:info@amom.net)

« L'association des médecins  
omnipraticiens de Montréal, sous  
l'agrément parapluie de la FMOQ,  
reconnaît 3 heures de crédits de  
catégorie 1 aux participants, pour peu  
que le code d'éthique du Conseil  
québécois de développement  
professionnel continu soit respecté  
([www.CEMCQ.qc.ca](http://www.CEMCQ.qc.ca)). Les participants  
pourront également se prévaloir d'un  
demi-forfait du Fonds d'allocation de  
formation continue. »